**ORIGINAL: ANGLAIS** 

# TOUS CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES. AGISSONS MAINTENANT.





## DÉCLARATION DE BRAZZAVILLE SUR LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES DANS LA RÉGION AFRICAINE DE L'OMS



**Nous,** Ministres de la Santé et Chefs de délégation de la Région africaine de l'OMS, réunis à Brazzaville, Congo, du 4 au 6 avril 2011, en consultation régionale sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles (MNT) en prélude à la réunion ministérielle sur les modes de vie sains et la lutte contre les MNT prévue à Moscou les 28 et 29 avril 2011, et au Sommet de haut niveau des Nations Unies sur les MNT qui se tiendra à New York, Etats-Unis, en septembre 2011;

**RECONNAISSANT** la double charge sans cesse croissante des maladies transmissibles et non transmissibles dans la Région africaine de l'OMS, des incapacités connexes et des décès prématurés associés à ces maladies;

**CONSCIENTS** de la preuve grandissante du fardeau lié aux maladies cardiovasculaires, au diabète, aux cancers, aux maladies respiratoires chroniques, aux hémoglobinopathies (en particulier la drépanocytose), aux affections mentales, aux violences, aux traumatismes, aux maladies buccodentaires et oculaires dans la Région africaine de l'OMS;

**NOTANT** que les MNT majeures sont liées à des facteurs de risque communs, notamment le tabagisme, l'usage nocif de l'alcool, la mauvaise alimentation, la sédentarité, et dans certains cas les infections ;

**RÉALISANT** que ces facteurs de risque ainsi que les systèmes mis en place pour la prise en charge des maladies qui affectent les populations sont à leur tour influencés par les déterminants politiques, sociaux, comportementaux, environnementaux et économiques, et par conséquent, nécessitent une approche multisectorielle de lutte contre les MNT;

**RÉAFFIRMANT** notre engagement de renforcer les systèmes nationaux de santé comme base d'une approche globale dans le but de produire des résultats de santé équitables;

**RECONNAISSANT** la mise en œuvre du Plan d'Action mondial de lutte contre les MNT par les États Membres, l'OMS, les partenaires au développement et la société civile en dépit de la crise financière mondiale actuelle, et utilisant les défis actuels comme des opportunités pour accroître les investissements et améliorer la gestion des ressources disponibles en vue de ralentir, arrêter ou inverser la tendance des principales maladies non transmissibles, en particulier dans les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes âgées;

RAPPELANT les résolutions WHA53.17 sur la lutte contre les maladies non transmissibles et WHA61.14 sur Lutte contre les maladies non transmissibles : mise en œuvre de la Stratégie mondiale, le rapport de la Commission de l'OMS sur les déterminants sociaux de la santé (2008), la Déclaration de Ouagadougou sur les soins de santé primaires et les systèmes de santé en Afrique (2008), la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement (2008), l'Appel à l'action de Nairobi pour la promotion de la santé (2009), l'Appel à l'action de Maurice sur le diabète, les maladies cardiovasculaires et les MNT (2009), et la Convention cadre de l'OMS sur la lutte antitabac (CCLAT-2003);

**RECONNAISSANT** que si la mondialisation, le commerce et l'urbanisation ont eu un effet favorable sur le développement humain, ils sont également d'importants facteurs externes responsables de l'aggravation des inéquités de santé au sein et entre les pays, au sein et entre les populations, qu'ils mettent ainsi en péril la réalisation des objectifs définis au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et requièrent par conséquent un plaidoyer de haut niveau en vue d'une bonne gouvernance de la santé, ainsi que la responsabilité sociale;

**NOUS FÉLICITANT** de la convocation de la réunion ministérielle de Moscou sur les modes de vie sains et de la lutte contre les MNT, et du Sommet des Nations Unies sur les MNT, et appréciant le

rôle de chef de file de l'OMS dans la préparation de ces importants événements;

**PRENANT NOTE** de nos précédents engagements pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre les MNT dans la Région africaine;

**AYANT** délibéré sur la prévention et le contrôle des MNT,

#### **DÉCLARONS** ce qui suit :

- 1. Dans la Région africaine de l'OMS, les maladies cardiovasculaires, le diabète, les cancers, les maladies respiratoires chroniques, les hémoglobinopathies (en particulier la drépanocytose), les affections mentales, les violences et les traumatismes représentent un défi important pour le développement;
- 2. Bien que n'ayant pas été mentionnés de façon spécifique parmi les objectifs du Millénaire pour le développement, les MNT constituent une partie importante de l'agenda de développement et de santé aux niveaux mondial, régional et national;
- 3. Les Chefs d'État et de Gouvernement devraient garantir le leadership dans la prévention et le contrôle des MNT, en assurant la participation de tous les secteurs publics en partenariat avec la société civile, le secteur privé et les communautés. Les Chefs d'État et de Gouvernement devraient promouvoir la bonne gouvernance pour prévenir les conflits et l'interruption de l'offre des services;
- 4. Les systèmes nationaux d'information sanitaire devraient être renforcés et standardisés afin de générer des données désagrégées sur les MNT, leurs facteurs de risque, leurs déterminants pour assurer la surveillance de leur ampleur, leurs tendances et leur impact;
- 5. Le partage des informations sur les MNT en utilisant tous les moyens appropriés y compris les nouvelles technologies de l'information et de communication devrait être promu et intensifié pour élever la prise de conscience en matière de santé et renforcer le pouvoir de décision des individus, des familles et des communautés;
- 6. Les stratégies de prévention et de contrôle des MNT, les directives, les politiques, la législation, les cadres réglementaires, y compris la Convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac devraient être élaborés et mis en œuvre pour protéger les individus, les familles et les communautés des mauvaises habitudes alimentaires, de l'usage nocif d'alcool, du tabagisme, de la publicité des produits malsains et assurer la sécurité sanitaire des aliments, la prévention des traumatismes et violences, et la prévention des infections qui sont à l'origine de certains types de cancers;
- 7. Les systèmes nationaux de santé devraient être orientés vers la promotion de modes de vie plus sains et le soutien aux individus, aux familles et aux communautés dans le cadre des soins de santé primaires afin de répondre efficacement aux problèmes complexes sociaux, culturels et comportementaux associés aux MNT;
- 8. Les systèmes de santé devraient être renforcés en accordant une attention particulière, entre autres : au financement; à la formation et à la fidélisation du personnel de santé; à l'approvisionnement et à la distribution des médicaments, des vaccins, des matériels et équipements médicaux; à l'amélioration des infrastructures; et à la prestation des services à bases factuelles et ayant un bon rapport coût-efficacité pour les MNT. Il est nécessaire de faire le plaidoyer pour l'intégration de la santé dans toutes les politiques de façon multisectorielle afin de répondre aux problèmes des MNT, de leurs facteurs de risques et déterminants;

- 9. La prise en charge des maladies transmissibles dans plusieurs pays et les initiatives mondiales de santé offrent de nombreuses opportunités pour accélérer la prévention et le contrôle des MNT. De telles opportunités devraient être identifiées et exploitées pour fournir des soins intégrés dans le contexte des soins de santé primaires et du renforcement du système de santé;
- 10. Les partenariats, les alliances et les réseaux en réunissant les acteurs au niveau national, régional et mondial, y compris les institutions académiques et de recherche, les secteurs public et privé, ainsi que la société civile devraient être encouragés et soutenus afin de collaborer dans la prévention et le contrôle des MNT et mener des recherches novatrices adaptées au contexte africain:
- 11. Des ressources financières, à la hauteur du fardeau des MNT, devraient être allouées à partir du budget national et dédiées pour soutenir la prévention primaire et la prise en charge des MNT en utilisant l'approche des soins de santé primaires et en établissant des mécanismes novateurs de financement durable tant au niveau national qu'international;

### **NOUS ENGAGEONS À:**

12. Élaborer des plans d'action nationaux et renforcer les capacités institutionnelles pour la prévention et le contrôle des MNT;

#### **EXHORTONS:**

- 13. Les Nations Unies à inclure la prévention et la prise en charge des MNT dans tous les futurs objectifs mondiaux de développement;
- 14. L'Organisation mondiale de la Santé, les partenaires et la société civile, à fournir un appui technique aux Etats Membres de la Région africaine de l'OMS pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des recommandations contenues dans la présente déclaration et à soutenir un processus de revue par les pairs et le partage d'expériences entre les États Membres;
- 15. Les partenaires au développement et la société civile à apporter des contributions financières nouvelles et suffisantes pour la lutte contre les MNT sans que cela ne se fasse au détriment du financement actuel et futur de la prévention et du contrôle des maladies transmissibles ;

#### **DEMANDONS:**

- 16. Aux Chefs d'État et de Gouvernement de la Région africaine de l'OMS d'adopter la présente déclaration et de la présenter au Sommet de haut niveau des Nations Unies de New York sur les MNT en tant que position de la Région africaine;
- 17. Au Secrétaire Général des Nations Unies de mettre en place un mécanisme pour suivre la concrétisation des engagements issus du Sommet de haut niveau des Nations Unies de septembre 2011;
- 18. Au Directeur régional de l'OMS l'Afrique d'inscrire dans l'agenda du Comité régional de 2012 la discussion du plan stratégique régional sur les MNT et de faire un rapport au Comité régional de 2014 sur la mise en œuvre de cette déclaration.